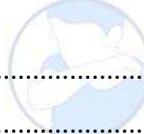


Recommandations relatives à la reprise des cours d'EPS, des animations d'associations sportives, des sections sportives scolaires ou des dispositifs connexes (classe sport par exemple) en contexte sanitaire contraint.

CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Sommaire

Préambule		2
Remerciements		2
Doctrine sanitaire et EPS		3
Le port du masque.....		3
Les vestiaires		4
La démarche préconisée		4
Quelles activités proposer, toutes modalités de pratique confondues ?		5
Qu'en est-il pour les élèves qui ne seront pas en classe ?		6
Qu'en est-il des évaluations ?		6
L'activité des enseignant-e-s d'EPS.....		7
La rentrée de septembre.....		7
L'Association Sportive		7
Les compétitions sport scolaire.....		8
Les sections sportives scolaires / dispositifs connexes (classe sport,..).....		8
Vos retours		8

Préambule

Mesdames et messieurs les professeur·e·s d'EPS,

Ce document a vocation à vous accompagner lors de la reprise des cours en mai, juin et/ou septembre 2020, dans un contexte sanitaire contraint. Il vous aidera à établir des **propositions de fonctionnement à votre direction**, en charge de l'organisation de cette reprise.

Celle-ci se distingue des rentrées scolaires traditionnelles par les impératifs sanitaires imposés à tous, mais également par le confinement qui a peut être impacté négativement le temps moteur d'un certain nombre d'élèves, et ce, malgré le suivi que vous leur avez apporté lors de la continuité pédagogique.

Les recommandations qui suivent prennent appui sur les textes suivants :

- « Protocole sanitaire, Réouverture des établissements secondaires » du ministère ;
- les documents de l'inspection générale, groupe EPS ;
- la circulaire rectorale relative à la reprise des cours ;
- la circulaire nationale du 4 mai 2020 (BOEN du 7 mai 2020) relative à la « Réouverture des écoles et des établissements scolaires - Conditions de poursuite des apprentissages ».

Cette circulaire ministérielle nous rappelle plus précisément que :

« Dans la crise sanitaire que nous traversons, deux principes guident l'action de l'éducation nationale :

- assurer la sécurité des personnels et des élèves ;
- et assurer à nos élèves le meilleur avenir, en leur apportant l'aide, le soutien, mais aussi le temps dont ils ont besoin pour consolider leurs apprentissages et progresser ».

Ces intentions doivent nous guider.

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier très sincèrement les enseignant·e·s d'EPS qui ont proposé des contenus d'activités et ont suivi leurs élèves à distance. Vous êtes une grande majorité à l'avoir fait : la tâche n'était pas aisée et cela vous honore.

Vous trouverez sur l'espace « continuité pédagogique » de notre site EPS, un certain nombre de productions, toutes de grande qualité. Vous pouvez bien entendu encore contribuer à cet effort commun. Vous y trouverez également des contenus issus d'autres académies.

L'EPS, comme toutes les autres disciplines d'enseignement est concernée par l'éventualité d'une reprise des cours. Les contenus et le suivi proposés aux élèves pendant le confinement ont contribué à préserver leur potentiel physique, préalable nécessaire à la reprise d'activité.

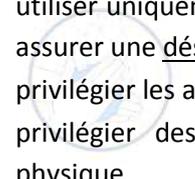
Doctrine sanitaire et EPS

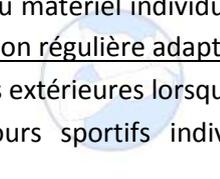
La doctrine sanitaire accompagne la reprise et impose des contraintes certaines à la discipline (cf. « Protocole sanitaire, Réouverture des établissements secondaires » publié par le ministère). Le respect de ces mesures par les enseignants et les élèves est impératif :

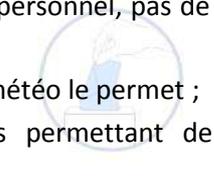
- maintenir la distanciation physique ;
- appliquer les « gestes barrière » ;
- limiter le brassage des élèves ;
- assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels (avant et après les leçons) ;

Plus particulièrement pour les activités physiques et sportives :

- limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course ;
- demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires ;
- neutraliser les douches des vestiaires ;
- proscrire les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs ;
- proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'enseignant) ou assurer une désinfection régulière adaptée ;
- utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif, ou assurer une désinfection régulière adaptée ;
- privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet ;
- privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

 Se laver
très régulièrement
les mains

 Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir

 Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter

 Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades

Le port du masque

Il est obligatoire pour les personnels et les élèves « dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées » (Protocole sanitaire de réouverture des établissements secondaires).

L'effort physique se prête mal au port du masque. Aussi, vous est-il demandé de faire respecter strictement les distances physiques par tous les élèves : cette condition impérative doit permettre le retrait exceptionnel du port du masque en cours d'EPS. Par contre, pendant l'effort, les distances physiques doivent être renforcées et beaucoup plus élevées qu'habituellement : l'effort physique, nous le savons bien, provoque une émission plus importante de gouttelettes, donc de risque éventuel de transmission de virus.

Rappel : le « Protocole sanitaire, Réouverture des établissements secondaires » prévoit une distanciation entre 5 et 10 mètres, selon l'intensité de l'effort.

Pour le professeur, lorsqu'il adresse ses consignes, les règles communes d'une distance minimale d'1m50 s'appliquent. S'il effectue une démonstration d'activité physique, les distances entre les personnes doivent être de 5 m pour des efforts faibles et de 10 m pour des efforts plus intenses.

Les vestiaires

Le « Protocole sanitaire, Réouverture des établissements secondaires » recommande que les élèves viennent en tenue adaptée en EPS.

Si toutefois l'utilisation de vestiaires est inévitable, les espaces doivent être balisés (neutralisation de bancs ou sièges, par exemple) et les distances imposées, rappelées par les enseignants, qui pourront décider, si nécessaire, d'en réguler l'accès et d'échelonner les entrées et sorties.

La démarche préconisée

Dans un premier temps, il s'agit de prendre en considération les effets des deux mois de confinement. Situation qui se distingue d'une reprise post vacances juillet/août pendant laquelle les élèves ont une activité physique ordinaire et/ou sportive autonome ou encadrée.

Même si des contenus ont été adressés aux élèves, nous n'avons pas la garantie que tous les élèves aient maintenu une activité physique régulière.

De ce point de vue, cette dernière apparaît essentielle pour tous les élèves : il s'agit là d'un enjeu de santé dès lors que les précautions sanitaires garantissent une pratique sûre.

Il est donc nécessaire **dans un premier temps d'apprécier l'impact** qu'aura produit cette période de confinement sur les élèves. Un diagnostic apparaît incontournable pour répondre à la **diversité des besoins** qui pourront émerger. Ce sont davantage les besoins identifiés chez les élèves qui doivent, de manière prioritaire, organiser l'activité des enseignants et non forcément le niveau de classe considéré.

Bien évidemment, les compétences du **S4C** en collège et des **objectifs généraux** en lycée demeurent prioritaires. Ils doivent être, tout comme les **attendus de fin de cycle** et de **fin de lycée**, constitutifs des contenus que vous présenterez aux élèves.

On peut penser que ce qui a le plus manqué aux élèves durant cette période de confinement est la **pratique réelle, partagée, encadrée, accompagnée et ludique**. Ces éléments seront à considérer dans les contenus que vous aurez à concevoir.

Comme indiqué plus haut, les conditions sanitaires connues à ce jour impactent nécessairement la pratique physique et le choix des activités ou des modalités de pratique proposées.

Elles imposent, par exemple, de privilégier les activités extérieures, de proscrire les activités de contact direct entre les élèves, d'éviter les activités médiées par du matériel collectif et d'organiser les activités pour qu'une distance d'au moins 5 mètres (10 mètres pour la course) entre les élèves soit respectée.

Les programmes proposés pendant la période de confinement peuvent parfaitement servir de contenus de reprise, notamment ceux relatifs à l'amélioration des potentiels énergétique et contractile des élèves : bien évidemment, ils seront adaptés aux besoins de chacun-e-s.

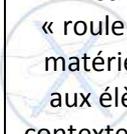
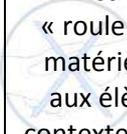
Vous disposez déjà d'un choix très intéressant de contenus sur l'espace « continuité pédagogique » de notre site EPS Guyane.

En période de reprise, la **progressivité** sera essentielle, notamment pour ce qui concerne les charges de travail proposées.

Quelles activités proposer, toutes modalités de pratique confondues ?

Les équipes ne doivent pas hésiter à bousculer les programmations prévues en début d'année scolaire et sortir des modes de groupement des programmes. Vous pouvez à souhait introduire de nouvelles activités dès lors qu'elles respectent la doctrine sanitaire et les besoins des élèves. Il revient aux enseignants de didactiser ces activités pour permettre aux élèves d'avancer dans l'acquisition des objectifs de l'EPS et d'améliorer leur potentiel physique.

Vous trouverez ci-dessous quelques propositions. Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive.

Activités à dominante renforcement musculaire : charge se limitant au poids du corps	Activités à dominante cardio-vasculaire	Activités à dominante développement de soi	Activités globales, culturelles voire patrimoniales	Activités d'équilibre et d'agilité
 <ul style="list-style-type: none"> - Préparation physique généralisée ; - Renforcement musculaire ; - Musculation (rappel : poids du corps exclusivement) ; - Cross training adapté sans matériel collectif ; - Circuit training ; 	 <ul style="list-style-type: none"> - Course ou marche individuelle à allure variable selon les besoins des élèves, plus orientées sur le développement aérobie ; - Course individuelle en vélo/VTT si matériel personnel si le contexte le permet au regard des impératifs sanitaires et d'organisation ; - C.O individuelle (pas de contacts, cartes individuelles, sans manipulation de pinces) ; 	 <ul style="list-style-type: none"> - Gymnastique douce ; - Stretching ; - Yoga ; - Gymnastique de santé ; - Relaxation ; 	 <ul style="list-style-type: none"> - Randonnée pédestre respectant la distanciation sociale ; - La danse individuelle (toute forme de danses) ; - Capoeira (forme dansée) ; - Djokan (forme dansée) ; 	 <ul style="list-style-type: none"> - Activités de « roule » avec le matériel propre aux élèves si le contexte le permet au regard des impératifs sanitaires mais également de sécurité. - Slackline ou poutre par exemple si le matériel et le contexte le permettent au regard des impératifs sanitaires et d'organisation mais également de sécurité ; - Jonglage avec son propre matériel ;

Il est à noter que l'annexe à la convention 2S2C précise que les activités de raquette sont proposées selon la formule suivante : « tennis de table et badminton avec (...) raquettes personnelles et lavage des mains régulier ». On se rappelle que le volant, tout comme la balle de tennis de table, ou toute surface de contact, sont des vecteurs potentiels de propagation du virus.

Ce cadre de reprise des cours entraînera très certainement, **avec accord préalable la direction de l'établissement**, une réorganisation temporelle (EDT notamment), une nouvelle répartition des installations disponibles, voire la réservation de nouveaux espaces. L'équipe d'EPS, qui, sans aucun doute, a su communiquer/collaborer pendant la période de confinement, saura trouver le temps nécessaire pour anticiper la reprise des cours : organisation et contenus partagés.

Ce contexte est propice à l'innovation. Des pratiques innovantes ont déjà vu le jour au cours du confinement. Je ne doute pas qu'elles seront suivies par d'autres lors de cette reprise, voire à la rentrée de septembre. Elles attestent de vos capacités d'adaptation et de votre attachement à l'évolution des pratiques professionnelles. Partagez à souhait sur le site EPS Guyane (voir ci-après) !

Qu'en est-il pour les élèves qui ne seront pas en classe ?

Pour ce qui concerne les élèves, la continuité pédagogique, telle que vous l'avez menée durant ce temps de confinement, se poursuit. Les documents disponibles sur l'espace « continuité » de notre site EPS pourront vous aider à en concevoir de nouveaux. N'hésitez pas à les mutualiser. Adressez-les à françois.beuret@ac-guyane.fr (IAN EPS) en me mettant en copie : nous les posterons sur le site EPS. L'objectif est d'inciter les élèves à poursuivre une activité physique, de les guider, de les suivre et de les corriger, mais également leur de fournir les méthodes qui visent une pratique autonome dans le but explicite de, *a minima*, préserver leur potentiel et de préparer leur retour en cours. Peut-être en septembre.

Qu'en est-il des évaluations ?

Pour ce qui concerne les évaluations sommatives ou certificatives, le ministère a annoncé qu'aucune note ne pouvait être posée et retenue après le début du confinement du 16 mars dernier.

La circulaire du 4 mai 2020 (BOEN du 7 mai 2020) précise : « Les professeurs continuent à évaluer leurs élèves selon les modalités qu'ils fixent. Ces évaluations ne comptent pas pour la détermination des notes attribuées aux examens nationaux. Elles peuvent faire l'objet d'une appréciation portée par les professeurs sur le livret scolaire afin d'éclairer les travaux du jury sur la motivation et l'assiduité des élèves ».

Les évaluations diagnostiques (comme vu plus avant), formatives ou formatrices seront toujours les bienvenues et permettront d'identifier les besoins, d'informer les élèves sur leur niveau de pratique ou sur leur potentiel pour, *in fine*, différencier les contenus.

Un prochain courrier viendra vous informer des décisions ministérielles concernant les examens nationaux (DNB, bac GT et voie professionnelle).

L'activité des enseignant·e·s d'EPS

Deux cas se présentent.

Soit, comme annoncé par le ministère, la reprise des cours est effective, alors vous êtes totalement investis dans les cours en présentiel et distanciel avec les élèves et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Si la reprise de cours en présentiel n'avait pas lieu en mai ou juin :

- le travail entamé avec les élèves durant la période de continuité pédagogique à distance se poursuit alors dans ces mêmes conditions d'enseignement (cf. l'espace continuité, site EPS) ;
- charge à l'équipe d'EPS de se rencontrer en présentiel ou en distanciel afin de tirer le bilan de l'année, de réguler ce qui doit l'être pour préparer la rentrée scolaire de septembre selon deux scénarios : rentrée ordinaire et rentrée sous contraintes sanitaires. Des **propositions devant être adressées à la direction** qui doit être associée à la réflexion.

La rentrée de septembre CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

En effet, deux alternatives se présentent. Soit la rentrée se passe comme d'ordinaire, soit elle prend la forme actuelle. Il est donc nécessaire de préparer les deux possibilités, de tirer les leçons de cette rentrée de mai ou juin, que ce soit du point de vue organisationnel ou fonctionnel afin d'être en mesure de proposer une EPS opérationnelle et efficace en septembre.

Si, par bonheur la rentrée de septembre se présentait comme celles que nous connaissons habituellement, je sais que les équipes auront pris soin de la préparer avec application, que ce soit du point de vue de l'organisation ou des contenus formatifs, évaluatifs et certificatifs (mise à jour des projets pédagogique/mallettes EPS/AS/SSS).

L'Association Sportive

Les activités de l'AS doivent reprendre au même titre que les cours d'EPS, et bien évidemment, dans les mêmes conditions respectueuses de la doctrine sanitaire.

L'AS peut même être force de propositions pour une organisation de reprise dans laquelle l'activité physique sera prépondérante, aussi bien dans le temps scolaire que dans le temps périscolaire. L'AS représente aussi l'un des leviers à activer pour contribuer au dispositif Sport, Santé, Culture, Citoyenneté (2S2C).

Je profite de cette occasion pour rappeler que l'AS ne se confond pas avec l'UNSS ou l'UGSEL. L'arrêt des compétitions UNSS ou UGSEL ne signifie donc pas l'arrêt des activités de l'AS.

Pour les élèves, la reprise de l'AS peut leur permettre de découvrir de nouvelles activités physiques et, par conséquent d'étoffer leur potentiel moteur et/ou sensible.

Les activités proposées dans le cadre de l'AS représentent une occasion supplémentaire pour les équipes de concevoir une nouvelle offre, aménagée, locale, exceptionnelle et ajustée au contexte. Je sais que vous saurez vous adapter et satisfaire la motivation des élèves à poursuivre leurs activités d'AS.

Les compétitions sport scolaire

Je laisse le soin au directeur régional UNSS de communiquer.

Idem pour ce qui concerne l'UGSEL.

Les sections sportives scolaires / dispositifs connexes (classe sport,..)

Tout comme l'EPS et l'AS, ces dispositifs doivent reprendre leurs activités avec les mêmes contraintes. Si la pratique sportive propre à la SSS n'est pas envisageable, car par nature incompatible avec les impératifs sanitaires, vous disposez cependant de la possibilité de proposer des séances d'entraînement basées spécifiquement sur le développement du potentiel physiques, ou encore sur l'amélioration des coordinations/habiletés motrices individuelles, générales, ou propres au sport pratiqué ou à sa famille d'APSA.

Toutes les pratiques individuelles respectueuses du protocole sanitaire sont les bienvenues. Elles permettront d'étoffer le répertoire moteur des élèves. Ce travail peut être conçu avec le partenaire sportif local par exemple dans le cadre de la mesure 2S2C.

Vos retours

ser
très régulièrement
les mains

Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter

Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades

N'hésitez pas à m'adresser vos remarques relatives à la reprise. Elles pourront constituer une « Foire Aux Questions » (FAQ) utile à tous. FAQ que nous pourrons installer sur notre site EPS Guyane.

Vos remontées permettront également, grâce aux contenus que vous nous adresserez à François Beuret et à moi-même, d'enrichir un espace « EPS et déconfinement » sur le site EPS Guyane.

Je vous souhaite un excellent travail préparatoire et, qu'elle se présente en mai, juin ou septembre, également une excellente reprise.

Serge Morth

Inspecteur d'Académie

Inspecteur Pédagogique Régional

